

ACHAT DE PARTIES SUPPLÉMENTAIRES SAISON 2024 *Pour les membres à parties seulement*

	CATÉGORIE	Nombre de parties	Total
	Membres 20 parties	1	58,00 \$
	Membre 30 parties	1	56,00 \$
	Membre 40 parties	1	54,00 \$
	Membre 50 parties	1	50,00 \$

POLITIQUE POUR LES MEMBRES À PARTIES

1- Vous avez les mêmes privilèges qu'un membre du Club (Participation aux tournois du Club)

2- Le prix pour un rachat de banque de voiturettes est fait en fonction du nombre de parties achetées

3- Vous pouvez modifier votre cotisation (Seulement dans le cas d'une augmentation de catégorie de cotisation jusqu'au 01 mai 2024 sans pénalité, simplement en payant la différence monétaire entre chacune des cotisations)

4- Les parties ne sont pas transférables à la saison 2025 (À l'exception de maladie, voir avec l'administration)

5- Le Golf Québec est inclus dans votre prix de cotisation (Pour votre handicap)

6- L'achat de banque de voiturette et de balles est transférable à la prochaine saison à condition que vous renouvelez votre cotisation

7- Le mode de paiement est le même que pour le paiement des cotisation (Interac, Virement Interac, Chèque ou Argent Comptant)

8- La carte prépayée doit être utilisé au courant de la saison, il n'est pas transférable à la saison prochaine. (À l'exception de rajout dans votre compte)

BONNE SAISON DE GOLF 2024